



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufeem.org

DECLARATION PREALABLE A LA CAP DES ATTACHES DES 7 ET 8 DECEMBRE 2010

Le positionnement des attachés dans les services

Concernant les réorganisations des services, la CFDT demande la diffusion régulière et actualisée du positionnement des attachés dans les DREAL et DDI.

La CFDT est particulièrement attentive aux conditions de travail et de gestion des attachés dans les DDI : bien qu'ils restent gérés par le MEDDTL, il est à craindre que les chefs de service nouvellement nommés, qui viennent d'autres administrations, méconnaissent les règles de gestion des attachés du MEDDTL. Il est aussi à craindre une volonté des préfets d'uniformiser les modes de gestion des corps sur les règles du ministère de l'intérieur.

La CFDT sera particulièrement vigilante au devenir de nos collègues dans ces services qui ne doivent pas être lésés, de même qu'à la situation des attachés d'autres ministères (notamment l'agriculture) en position normale d'activité au MEDDTL : c'est pourquoi elle est favorable à une modification de l'actuelle charte de gestion du corps intégrant les modalités de gestion des attachés entrant ou sortant du MEDDTL. Les agents ne doivent pas être pénalisés en raison de leur changement d'affectation.

La PFR

La CFDT réitère sa désapprobation de la mise en place précipitée de cette prime dès 2010 pour les catégories A administratives, sans information des agents, y compris de l'encadrement chargé de la mettre en oeuvre, et rejoint l'intersyndicale pour demander le retrait de la circulaire du 29 décembre 2009 relative à la mise en oeuvre de la PFR.

L'administration a indiqué que 2010 serait une année de transition, à savoir que le montant versé cette année ne serait pas inférieur à celui versé en 2009.

La CFDT demande à l'administration de s'assurer auprès des services de l'application rigoureuse de cette décision. Les représentants locaux de notre syndicat y seront attentifs dans le cadre des CLI (commissions locales indemnitaires).

L'administration est par contre restée très vague sur l'évolution du montant de la PFR en 2011 : elle n'a notamment pas accepté une garantie du maintien de son montant sur 3 ans comme au MAAP.

La CFDT ne peut qu'être inquiète de cette situation dans un contexte de rigueur budgétaire avec le gel des traitements à partir de 2011 puis progressivement

l'augmentation du taux de cotisation pour la retraite. La CFDT demande donc une réponse rapide à l'administration.

Par ailleurs, la CFDT revendique que soit prévue la possibilité d'un recours auprès de la CAP sur le montant des primes ainsi que l'harmonisation des primes entre techniques et administratifs à fonctions égales.

Compte-tenu de ces éléments, la CFDT est défavorable à l'extension de la PFR aux corps de catégorie B tant qu'un bilan précis de la mise en oeuvre de la PFR pour les corps de catégorie A n'aura pas été transmise aux organisations syndicales.

L'entretien professionnel

La CFDT rappelle la nécessité que chaque agent ait un véritable entretien annuel professionnel qui doit être un vrai moment d'échange : celui-ci étant l'une base pour l'attribution des bonifications et primes. Son absence dénote un manque de considération de la hiérarchie pour ses agents et est préjudiciable pour les agents.

Les bonifications

La CFDT demande qu'un bilan définitif de l'attribution des bonifications 2008, qui s'est déroulée dans la confusion, soit communiqué au plus vite au CTPM et dans chaque CAP concernée.

La CFDT prend note que l'administration a annoncé le lancement de la campagne de bonification pour 2009 et 2010. Force est de constater que comme pour la PFR, l'attribution des bonifications s'est faite dans la confusion alors même que de nombreux services se réorganisaient.

La CFDT demande que soient communiquées dans les meilleurs délais aux organisations syndicales, leurs conditions d'attribution, que les services aient des instructions claires et les agents une information en amont.

Les fusions de corps

La CFDT est favorable à la fusion des corps d'attachés des différents ministères ainsi qu'à la fusion de certains corps du MEDDTL à faible effectif au sein du corps des attachés afin d'élargir les possibilités de mobilités, de donner de vrai parcours professionnel dans un contexte de réduction des effectifs.

La CFDT est en particulier favorable à l'accueil des chargés d'études documentaires, qui le souhaitent, dans celui d'attachés. L'annonce de la création d'un corps interministériel de chargé d'études documentaires ne correspond pas forcément aux attentes des agents de ce corps au sein du MEDDTL : les demandes régulières de détachement dans le corps en témoignent.

Bien entendu, les fusions doivent se faire en s'alignant progressivement sur les niveaux indemnitaires les plus favorables et dans le respect des spécificités de chaque corps.

La CFDT souhaite également connaître le niveau d'avancement des réflexions concernant le corps des délégués au permis de conduire.

L'avenir du corps des attachés

Dans une période très troublée au sein de la fonction publique d'État, la CFDT s'interroge sur les intentions de l'administration concernant le corps des attachés. Le re-pyramidage du corps a permis, et nous nous en félicitons, une augmentation du taux des promotions qui devra être poursuivi notamment pour le passage de B en A. Toutefois, les réorganisations et les baisses d'effectifs ont conduit à un tassement hiérarchique : plus d'attachés accèdent au second niveau de grade mais après ? C'est le goulot d'étranglement pour passer au corps d'administrateur civil. Pour assurer une évolution effective de carrière aux nombreux attachés qui souhaitent évoluer professionnellement, une augmentation des emplois de conseiller d'administration de l'Équipement, mais aussi d'inspecteur de l'Administration du Développement Durable est demandée par la CFDT.

Les capacités d'adaptation des attachés ne sont plus à démontrer dans notre ministère, l'évolution de nos missions de plus en plus régaliennes conduit à l'ouverture de postes pouvant être tenus indifféremment par des attachés ou des ingénieurs.

De nombreux chefs de service ne considèrent pas qu'il y ait une différence de niveau de responsabilité entre un attaché et un attaché principal : la CFDT revendique que les attachés et attachés principaux puissent occuper des postes conformes à leur niveau de responsabilité (cf. charte d'orientation du corps). Les services doivent demeurer vigilants à maintenir l'adéquation entre le niveau de grade et le contenu des postes. La DRH et les services locaux doivent être en appui et conseil auprès des agents pour permettre de réels parcours professionnels.

La CFDT réitère son attachement à l'accès aux deux grades à la fois par concours, examen ou par proposition : cela garantit une diversité des profils et parcours en tenant compte des choix personnels.

Elle demande, en outre, un point d'avancement sur la mise en place du GRAF (grade à accès fonctionnel) au sein du MEEDTL et enfin, l'ouverture d'une réflexion sur l'emploi des seniors dans l'administration, tenant compte du recul de l'âge de départ à la retraite (emploi & déroulement de carrière).